



FAQ

■ Pourquoi le slogan : “Maçonnerie Particulière” ?

Ça vient du code de société donné par l'INSEE qui stipule “Maçonnerie Générale”. En voyant cela, notre plus ancien maçon a dit : « Hum, générale, générale... alors pourquoi on me demande toujours des trucs particuliers, à moi ? » Il n'a pas tort. En permanence notre entreprise doit s'adapter à des demandes spécifiques.

■ Êtes-vous qualifiés RGE ?

Oui, Terra Design bénéficie du statut [RGE \(Reconnue Garant de l'Environnement\)](#). Ce qui ouvre le droit aux aides de l'État pour les particuliers et certaines personnes morales également.

◆ Vous occupez-vous des dossiers de subventions ?

Oui, nous offrons une mission complète, depuis l'identification de vos besoins en isolation, votre éligibilité à l'aide de l'État, la rédaction de la demande d'aide et la réalisation des travaux.

■ Avez-vous une spécialité ?

Nous intervenons beaucoup dans les villages ou dans le centre ancien de Bastia, Ajaccio, Corte, etc. Alors oui, nous sommes assez coutumiers de la rénovation et, plus précisément, de ce que l'on nomme “l'écorénovation”. On travaille souvent dans l'ancien bâti. La récupération de matériaux locaux et les cycles courts font partie de nos prestations. Nous nous sommes formés à la mise en œuvre du béton de chanvre. C'est à la fois une technique ancestrale et une technique d'une étonnante modernité. L'industrie s'y intéresse beaucoup à cause du cycle court, justement, entre production et application. Cette spécialité demande un certain savoir-faire mais les décideurs qui doivent prendre en compte les exigences en matière d'isolation et de bilan carbone y sont très sensibles.

◆ En quoi consiste l'écorénovation ?

Ne pas confondre les opérations de rénovation et d'écorénovation :

- La rénovation énergétique vise à accroître l'efficacité énergétique d'un bâtiment (réduire ainsi ses émissions de CO². Le paradoxe est de tenter d'atteindre ces objectifs avec des produits issus de l'industrie pétrochimique... eux-mêmes générateurs de CO² au moment de leur production et transport !)
- L'écorénovation, elle, veille à ce que les travaux d'isolation soient durables et n'engendrent la dégradation ni de la structure ni de la qualité de l'air. Pour cela, on va utiliser des matériaux biosourcés et normalisés. Nous avons opté pour le [chanvre](#) !

■ Travaillez-vous dans le cadre d'OPAH ?

Oui, nous pouvons travailler dans le cadre d'OPAH. Mais chacun son métier : pour la demande de subvention, il est préférable de se rapprocher d'organisations spécialisées comme URBANIS à Bastia. Nous ne faisons pas les dossiers mais correspondons à leurs exigences en terme de décennale et RGE.

◆ Vous dites travailler le Chanvre... C'est un peu bizarre, non ?

Oui, on nous a plusieurs fois fait le commentaire : « Au pire, ta maison, on peut toujours la fumer ! » On sait qu'évoquer un mur de chanvre renvoie à des images plutôt folkloriques des années 70. En fait, ça n'a rien à voir ni avec le cannabis ni avec le THC. On malaxe un béton de chanvre composé de chènevottes et de chaux hydraulique. La chènevotte, c'est la tige de la plante. Une tige très spéciale aux propriétés particulièrement isolantes du point de vue thermique et phonique ; elle est aussi naturellement insecticide et ignifuge. Ce béton de chanvre s'utilise au sol, dans les parois et en toiture ou comble aménagé. Il peut se travailler par projection avec des machines spécifiques ou par tassement dans des banches réutilisables. C'est très écologique. Du point de vue économique, c'est un bon investissement qui, tous comptes faits, sur la durée, revient moins cher que l'isolation polystyrène ou laine de verre.

■ Construisez-vous du neuf ?

Nous proposons des bâtis entièrement fait en béton de chanvre sur ossature en bastaings de douglas. C'est très adapté à notre climat corse (montagne ou plaine). Mais, alors que sur le continent ce type de construction a le vent en poupe, en Corse ceux qui font ce type de demande passent encore pour des pionniers. Nous savons que c'est un produit qui a de l'avenir et faisons partie des rares entreprises insulaires formées dans ce domaine. Nous avons les qualifications obtenues à l'École Nationale du Chanvre de Mende. Alors oui, on construit et on a construit du neuf. Il y a des années, nous étions spécialistes des maisons en Siporex (béton cellulaire) mais les prix ont beaucoup augmenté pour ces matériaux. Alors on a cessé de le proposer. Pour la construction en parpaings et doublage en placoplatre, nous ne rentrons pas en concurrence avec d'autres entrepreneurs équipés pour travailler ce type de produit. Ce sont des entreprises de maçonnerie générale... Nous restons une entreprise de maçonnerie particulière !

■ Faites-vous des missions complètes ?

Oui. Habités à intervenir dans les villages où trouver un plombier ou un électricien disponible est une mission impossible... nous nous sommes formés pour intervenir dans presque tous les domaines du bâtiment. Ça fait gagner beaucoup de temps lorsque l'on sait passer des gaines avant coulage d'une dalle ou élévation d'un mur ! Le client s'y retrouve et nous aussi !

◆ Intervenez-vous sur le second œuvre ?

Placoplatre, enduit, peinture, pose de menuiserie, d'éléments de ventilation ou de chauffage... Carrelage, faïence, prise en charge des sanitaires, de la climatisation, parfois de la fumisterie, voire du drainage du bâti... Nos domaines d'intervention sont très larges. Et si nous ne savons ou ne pouvons pas faire, notre réseau relationnel dans le domaine du bâtiment est vaste ! Nous en faisons bénéficier nos clients.

◆ Quels types de projets de maçonnerie pouvez-vous réaliser ?

Notre entreprise peut réaliser une grande variété de projets de maçonnerie, y compris des murs de soutènement, des allées, des patios, des escaliers, des foyers extérieurs, des appentis... Nous avons même réalisé des piscines, mais ce n'est pas notre spécialité...

■ Vous dites réaliser des escaliers... de quel type ?

Nous sommes souvent appelés par des architectes ou des promoteurs pour réaliser des escaliers dans des endroits délicats. Ça peut aller de l'escalier en bois à quartier tournant à l'escalier béton à double-quartier tournant sur hélice. Nous aimons intervenir lorsque l'épreuve est considérée comme complexe. L'escalier, c'est d'abord une série de calculs pour estimer sa faisabilité. La réalisation technique, ensuite,

est une question de choix esthétique. On peut vous proposer un escalier tout en bois (en frêne massif, châtaignier ou chêne), avec ou sans contremarche. Nous pouvons aussi réaliser des escaliers en béton vibré et proposer une finition en béton ciré. Nous pouvons envisager des escaliers en briques sur voûte sarrasine. Nous habillons les marches en pierres naturelles, carrelage ou bois. Le résultat final sera à votre convenance : d'apparence classique ou très moderne.

■ Quels matériaux utilisez-vous pour vos projets de maçonnerie ?

Nous travaillons avec la gamme classique des matériaux de maçonnerie et isolant. Y compris la brique (pour les voûtes), la pierre, la chaux, le béton cellulaire, le bois, le métal, le verre, le gypse et, comme nous l'avons dit, le chanvre.

■ Pouvez-vous me donner une estimation pour mon projet de maçonnerie ?

Bien sûr, avec vous, nous organiserons une visite sur place pour évaluer la taille et la complexité de votre projet suivant vos objectifs. Nous avons l'habitude de donner une rapide fourchette de prix estimatifs et, si cela semble correspondre à vos attentes, nous pouvons alors élaborer une estimation détaillée et un calendrier de travail.

■ Combien de temps pour terminer mon projet de maçonnerie ?

La durée d'un projet de maçonnerie dépend de nombreux facteurs, notamment la taille et la complexité du projet, les matériaux utilisés, l'endroit où se situe le chantier et les conditions météorologiques s'il y a intervention à l'extérieur. Nous vous donnerons une estimation du temps nécessaire pour terminer votre projet lors de la soumission première.

■ Avez-vous une assurance pour vos projets de maçonnerie ?

Oui, nous sommes pleinement assurés pour tous les projets de maçonnerie que nous réalisons. Nous avons une assurance responsabilité civile et une assurance responsabilité professionnelle décennale pour garantir notre travail jusqu'à dix ans après encaissement du solde.

■ Pouvons-nous fournir nos propres matériaux pour le projet de maçonnerie ?

Bien sûr, si vous souhaitez fournir vos propres matériaux, nous serons heureux de travailler avec eux. Cependant, nous ne pouvons pas garantir la qualité ou la durabilité des matériaux que vous fournissez. Nous recommandons fortement d'utiliser des matériaux de qualité supérieure pour garantir un résultat final durable.

■ Quels sont vos modes de paiement acceptés ?

Nous acceptons les paiements par chèque ou virement bancaire. Les modalités de paiement seront exposées lors de la signature du contrat. Hormis l'acompte versé, sont généralement prévus des versements intermédiaires sur situation.